

LETTRE D'INFORMATION

Vous prévoyez de rénover votre bien immobilier?

Qu'il s'agisse d'une maison individuelle, d'un immeuble commercial, en investissant dans l'efficacité énergétique, vous serez gagnant sur plusieurs plans. En effet, vous profiterez de subventions, réduirez à long terme vos dépenses énergétiques et apporterez une importante contribution à la protection du climat.

Le site :

www.leprogrammebatiments.ch/ vous fournira tous les renseignements utiles.

Le canton de Fribourg encourage doublement l'assainissement de votre bâtiment. Comme dans tous les cantons, vous recevez une subvention pour l'amélioration de l'isolation thermique d'éléments de constructions. De plus le canton de Fribourg encourage des assainissements globaux par

une subvention complémentaire selon les dispositions légales en vigueur.

Vous trouverez les taux des subventions et les conditions d'obtention sur le site en choisissant le formulaire de demande du canton de Fribourg.

Le Centre de traitement du canton de Fribourg répondra volontiers à toutes vos questions concernant le formulaire de demande et l'encouragement des assainissements de bâtiments :

fribourg@leprogrammebatiments.ch, tél. 058 680 41 07

Après l'accord d'une subvention, vous disposez de 2 ans pour mettre en œuvre les mesures adéquates.

Le canton de Fribourg n'encourage pas seulement l'assainissement des bâtiments existants, **il subventionne également :**

CFF

Abonnements journaliers

Deux abonnements journaliers CFF sont à votre disposition sur réservation auprès du Secrétariat communal (021 909 58 22, ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30) au prix de CHF 30.- pour les habitants de la commune et CHF 35.- pour les habitants extérieurs. Les abonnements se paient en argent liquide et comptant.

RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements utiles sur l'administration communale, les sociétés locales et l'histoire de la commune de Rue figurent sur le site : <http://www.rue.ch>

les nouvelles constructions conformes à Minergie P, les capteurs solaires, les chauffages à bois.

QUELQUES NOUVELLES EN BREF



wunderland

Au château de

Rue, cet été, une exposition d'art moderne ouverte au public les vendredi - samedis - dimanches du 23 juillet au 15 août 2010. (www.wunderland-rue.ch)

Aménagement du carrefour de l'église à Promasens : les travaux devraient débuter cette année. Le dossier est à Fribourg auprès des autorités compétentes.

L'EAU DANS LA COMMUNE EN 2009

En 2009, la commune de Rue comptait 295 abonnés au réseau d'eau.

La consommation d'eau pour 2009 s'est élevée à 62567m³.

Deux associations ainsi que la source communale approvisionnent la commune :

A.V.G.G. :	secteur Gillarens, Promasens	38176 m ³
A.G.S.O. :	secteur Blessens, Rue	9762 m ³
Source des Bioleyres :	Rue	14629 m ³

Pour la défense incendie : 55 hydrantes sont réparties sur l'ensemble du territoire. Chaque année, le tiers des hydrantes est contrôlé par la maison Hinni.

A.V.G.G. et A.G.S.O. : la quantité de nitrates est très faible, 1 à 3 mg/l (norme <40). Son PH s'élève à 7,5, tandis que sa dureté oscille autour de 22° français. La dureté de l'eau exprime sa teneur en calcium et en magnésium : 1 degré français correspond à 10 milligrammes par litre (mg/l) de carbonate de calcium. L'appréciation de l'eau est la suivante : moyennement dure. Tous les échantillons prélevés durant l'année 2009 ont donné des résultats chimiques et microbiologiques dans les normes pour les paramètres analysés.

Source des Bioleyres : les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques sont conformes aux normes en vigueur.

**Tout renseignement peut être obtenu auprès du secrétariat de l'AGVV,
tél. 021 948 72 45 ou auprès du secrétariat communal de Rue tél. 021 909 58 22.**

Informations énergétiques

L'énergie que l'on ne dépense pas est de l'énergie que l'on ne paie pas. La commune de Rue a adhéré au programme **Cité de l'énergie**, dont le but est d'améliorer l'efficacité énergétique de notre collectivité. Ce processus nous permettra d'obtenir le label **Cité de l'énergie**, à savoir un concept de management global de l'énergie dans notre commune : aménagement du territoire, constructions, bâtiments publics, approvisionnement, mobilité, sensibilisation. Il s'agit d'un système de gestion de la qualité et une certification destinés aux collectivités qui contribuent à améliorer le rendement énergétique et à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique. La première étape nous a permis d'obtenir des subventions pour réaliser le plan des secteurs énergétiques que nous avons l'obligation de produire. Nous avons également, à votre disposition au bureau du contrôle de l'habitant un certain nombre de brochures de conseils à votre disposition.

- **Mesurez votre profil de consommateur :**

<http://www.energybox.ch/>

- **Topten permet aux consommateurs de trouver rapidement et facilement des informations sur les meilleurs produits et services pour la maison et le bureau :**

www.topten.ch

- **Quel est l'indice énergétique de votre bâtiment ?**

www.indiceenergetique.ch

Journées Portes Ouvertes pour le CSPI Glâne-Sud

Samedi 19 juin 2010 dès 9 heures à Ursy : la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers fribourgeois fêtera son 100^e anniversaire. Afin de célébrer ce jubilaire, le CSPI Glâne-Sud organisera une journée portes ouvertes pour petits et grands, un moment convivial auquel tous les citoyens et toutes les citoyennes du Sud de la Glâne seront convié-e-s. De nombreuses animations vous y attendent ainsi que la possibilité de partager un souper. Pour plus d'informations : www.pompiers-glanesud.ch

YOUTH FOR UNDERSTANDING

Etienne des Etats-Unis, Kristiina de la Finlande et Eline de la Belgique sont trois des quelques 70 étudiants du monde entier qui, dès le mois d'août prochain, vont vivre en Suisse un échange d'une année scolaire.

YFU (Youth For Understanding) Suisse, une organisation d'échanges à but non lucratif pour les jeunes de 15 à 18 ans, cherche par conséquent des familles d'accueil.

Accueillir chez soi, sur une longue période, un/e jeune d'un autre pays est non seulement une aventure, mais en plus, très souvent, la famille est récompensée par des expériences inoubliables. Peut-être qu'il se trouve, dans notre commune, quelques familles intéressées à prendre un/e étudiant/e et, de cette manière, à acquérir de nombreuses nouvelles impressions du pays d'origine de leur futur/e nouveau/nouvelle fils/fille.

Vous trouverez des informations complémentaires à propos de YFU sur notre site www.yfu.ch, au 026 466 11 11 ou par mail : romandie@yfu.ch.

DECHETTERIES COMMUNALES

Le regroupement DécheTri (déchetterie de RUE et de PROMASENS) comporte 534 comptes pour 1202 habitants. Votre commune prélève une taxe fixe annuelle de CHF. 38.- pour le fonctionnement des déchetteries. A cela, s'ajoute une taxe de 39 cts/kg prélevée pour l'élimination des déchets. Nous pouvons offrir des tarifs d'élimination aussi bas car, pendant des années, les centres de récupération nous rachetaient le papier, le métal et autres déchets revalorisables à un prix intéressant. Cette année, nous avons éliminé 85 tonnes de poubelles non revalorisables. Cela correspond à un poids annuel moyen par compte de 159 kilos. Les frais de fonctionnement des DécheTri représentent environ CHF 106'000.- dont CHF. 34'000.- sont couverts par la taxe au poids, le reste étant à charge de la taxe fixe annuelle. Votre DécheTri ne doit pas faire de bénéfice. En revanche, elle ne doit pas être une charge pour la commune. La loi contraint le groupement DécheTri à se suffire pour une part minimale de 70%. Pour le moment, nous sommes en train de chercher des stratégies pour éviter toute augmentation en réduisant raisonnablement nos coûts. Nous sommes évidemment ouverts à toutes idées et toutes propositions.

Dans vos déchetteries, depuis plusieurs années, nous collectons les objets et jouets encore utilisables pour les offrir à d'autres. Or, ces objets n'étaient habituellement pas récupérés, leur élimination était alors à la charge de la collectivité, ce qui n'est pas équitable. Dès lors, si vous désirez donner une seconde vie à vos objets, **vous devrez les peser** avant de les déposer auprès du gardien, cela afin que leurs éventuels frais d'élimination vous soient facturés. Nous vous proposons aussi d'annoncer leur existence sur le site Internet Gaya. Sur ce lieu d'échange, chaque personne peut y insérer une petite annonce pour donner ses objets en bon état : www.gaya.ch.

Nous vous rappelons que les **ampoules incandescentes ne sont plus récupérées**. Elles doivent être déposées dans votre sac poubelle. Les entreprises de recyclage ne récupèrent que les ampoules dites économiques, ainsi que les tubes néon. Nous ne récupérons plus les **cartouches d'encre et de toner**. Leur élimination auprès d'entreprises est devenue particulièrement complexe, voire coûteuse pour la collectivité. Ces articles doivent être déposés dans vos poubelles. **Nous avons aussi besoin de votre aide pour le traitement des branchages et autres matières compostables**. L'élimination des végétaux est particulièrement onéreuse. Celle-ci est à la charge de la collectivité. Aussi, n'hésitez pas à composter dans votre jardin, et à vous servir d'une tondeuse mulcheuse par exemple. Finalement, nous vous rappelons que les produits déposés dans la benne à bois ne doivent contenir que du bois non traité et surtout, il ne doit pas y avoir de traces de métal. **Les objets pesés et destinés à la benne à encombrants ne doivent pas contenir de métal**, sans quoi la commune et donc la collecti-

vités sont amendées par les centres de récupération (altération des lames de broyage dans les centres). Ces frais supplémentaires sont à la charge de la communauté (imputés sur la taxe de base annuelle). En dernier lieu, **aidez-nous à lutter contre le dépôt des poubelles sauvages**. Ces ordures déposées dans la forêt ou en dehors des zones de récupération coûtent cher à la collectivité, sans compter que de tels agissements sont intolérables pour notre environnement.

Merci de respecter les heures d'ouvertures de nos déchetteries. Celles-ci sont indiquées sur le site communal. Durant les jours fériés, les déchetteries ne sont évidemment pas ouvertes.

Les déchetteries sauvages ne sont pas autorisées. Il est inutile de tenter de brûler des bouteilles en PET dans nos forêts. Les bouteilles en verre, les cartons et autres emballages n'ont pas leur place dans nos fourrés et broussailles. L'élimination des cannettes en alu n'est pas à votre charge. Leur élimination est gratuite.

Nous vous rappelons que la Loi sur la protection de l'environnement interdit l'élimination des déchets (de forêts, de champs et de jardin) par incinération en dehors d'une installation agréée. Nous vous encourageons vivement à vous renseigner auprès du Service de l'Environnement (026'305'37'60), du Service des forêts et de la faune (026 305 23 43), du Service de l'Agriculture (026'305'23'00) ou de l'institut agricole de Grangeneuve (026 305 55 00) avant d'incinérer vos matériaux.

Population dans la commune au 31.12.2009

A cette date, nous étions 1202, l'année 2009 a connu 99 arrivées et naissances, 106 départs et décès.

Localité	Femmes	Hommes	Total
Rue	265	269	534
Promasens	185	198	383
Gillarens	104	118	222
Blessens	33	30	63
Total	587	615	1202
Suisses	538	556	1094
Etrangers	49	59	108

Afin
de protéger la
faune, merci de
tenir les chiens en
laisse du 1 avril
au 15 juillet.

CHIENS EN FORÊT